

AIDE A L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE D'ACCES HAUT DEBIT

- SATELLITE -

Objet de l'aide :

Faciliter l'accès à des télécommunications à Très Haut Débit par satellite pour les usagers non raccordables par un moyen filaire (ADSL à moins de 2 Mb/s) ou par un moyen THD radio de plus de 30Mb/s.

Nature et montant de l'aide

Subvention calculée sur la base du coût TTC pour les particuliers et sur la base du coût HT pour les professionnels assujettis à la TVA, équivalente aux frais justifiés dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à **300 €** pour l'installation et/ou pour l'acquisition du matériel.

*NB Cette aide pourrait être complétée – sous certaines conditions - par une aide de l'Etat de **150 €**, qui serait directement versé au Fournisseur d'Accès à Internet (FAI), pour les usagers non raccordables par un moyen filaire au bon Haut Débit (ADSL à moins de 8 Mb/s). Un guichet « cohésion numérique » sera ouvert pour permettre le dépôt des dossiers.*

Bénéficiaires

Particuliers, sites publics dans petites communes (suivant liste des petites communes du Département de la Vendée) et entreprises de moins de 10 salariés qu'ils soient :

- locataires (sous réserve de l'accord du propriétaire) étant précisé que l'antenne restera dans le locatif au moment du départ,
- propriétaires (y compris résidences secondaires à l'exclusion des résidences mobiles de type Résidences Mobiles de Loisirs ou Habitations Légères de Loisirs.....).

Conditions

L'utilisateur doit être reconnu non éligible, au moment de son investissement :

- à une connexion filaire (réseau cuivre ADSL)
- ou le débit sur le réseau filaire doit être inférieur à 2 Mb/s et/ou l'affaiblissement en décibels, qui apparaît sur les informations techniques de la ligne cuivre, doit être supérieur ou égal à 55 dB.

A cette fin, avant d'engager des frais ou de passer commande auprès de l'installateur, le demandeur est invité à vérifier auprès de Vendée Numérique si son investissement est éligible à l'aide. Cette procédure n'est pas obligatoire mais est fortement recommandée afin de s'assurer du respect des conditions d'éligibilité à l'aide Vendée Numérique.

L'aide concernera la zone d'initiative publique pour lesquels la fibre [FttH](#) (fibre optique grand public) **n'est pas encore déployée ou programmée dans l'année suivant la demande**. Il est entendu par zone d'initiative publique le périmètre départemental, **hors communautés d'Agglomération de La Roche sur Yon et du pays des Olonnes et hors commune de Mareuil sur Lay Dissais**.

Programme d'aide à l'installation d'une antenne d'accès haut débit - satellite – année 2019

Dépenses éligibles

La fourniture du kit et, le cas échéant, la pose de l'antenne, à l'exclusion de toute autre dépense.

Procédure, pièces à produire

Le candidat doit adresser un dossier (soit remplir un formulaire sur le site internet de [Vendée Numérique](#), soit par courrier) à Vendée Numérique comprenant :

- Si la demande est effectuée par courrier, lettre de demande avec n° de téléphone fixe au moment de l'installation si disponible,
- la facture acquittée (n° de chèque et banque + signature) postérieure au 1^{er} janvier 2019 et datant de moins d'un an au moment de la demande,
- un RIB,
- le cas échéant, copie du courrier/mail adressé par Vendée Numérique notifiant l'éligibilité à l'aide.

Sous 10 jours maximum, Vendée Numérique examinera la demande et adressera une notification de la décision (accord ou refus).

En cas d'accord, le paiement interviendra dans un délai de 30 jours maximum après la réception du des pièces justificatives (facture et RIB), sous réserve des crédits inscrits au budget de Vendée Numérique.

Cadre juridique

Cadre juridique national : Articles L 1425-1 et L 1425-2 du code général des collectivités territoriales

Cadre juridique local :

- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Vendée n°2 adopté par délibération n° 2 du Conseil d'Administration de Vendée Numérique du 18 décembre 2017
- Programme d'aide satellite adopté par délibération n°6b du Conseil d'Administration de Vendée Numérique du 7 décembre 2018.

Contact

VENDEE NUMERIQUE
Hall 2 - 123 Boulevard Louis Blanc
85000 LA ROCHE SUR YON
contact@vendeenumerique.fr

GUICHET Etat Inclusion Numérique

NB L'aide de Vendée Numérique pourrait être complétée – sous certaines conditions - par une aide de l'Etat de 150 € pour les usagers non raccordables par un moyen filaire au bon Haut Débit (ADSL à moins de 8 Mb/s). Un guichet « cohésion numérique des territoires » sera ouvert pour permettre le dépôt des dossiers directement par les fournisseurs d'accès internet.